




NEWS

COMPANY

DRC: Faced with multiple difficulties, what is the fate reserved for the PHC company after more than 100 years of existence?

 May 8, 2024

By Writing

Following suspicions of financial embezzlement, the standoff intensifies between the Congolese state and the shareholder SKKM2 within PHC SA. Will the new chair of the Board of Directors carry out a general audit and impose the appointment of an auditor to ensure better management of the PHC SA company?

Regarding the appointment of Julia Luhonga, the position of the administrator and president of SKKM2 is clear: convening a meeting of the Board of Directors to discuss this appointment is pointless.



According to him, this question has already been resolved during the Council meeting of March 22, the absolute validity of which the two Congolese administrators are contesting before the Kinshasa-Limete Commercial Court for abuse of majority position and harm to the interests of the DRC.

Indeed, in a correspondence addressed to the supervisory minister by Mr. Walé, it is emphasized that with the greatest respect for the historic partnership between PHC and the State, it is appropriate to wait for the establishment of the new government so that the questions of the partnership between the majority private shareholder providing the capital and the Congolese State within PHC SA can be examined by the new Minister of Portfolio. However, they want the Congolese state to recognize their statutory power as a majority private investor and provider of fresh capital, in order to issue an opinion on the proposed director candidates, as has always been the case.

It is imperative to know that the SKKM2 shareholder does not benefit from any right of veto and has no opinion to issue concerning an official appointment of the State shareholder, because this falls under its exclusive right.

Thus, the fact for the shareholder SKKM2 to want to impose its will concerning the appointment of the PCA to deal with this issue with the new minister is a violation, a flagrant abuse insinuating an attempt to influence the Congolese State against the principle of continuity power

Two directors representing the minority shareholder RDC, who attach great importance to the installation of the PCA designated by the Minister of State, Minister of Portfolio, Adèle Kahinda, to ensure good administration of the Board of Directors, the sole control body of the management of the General Management, without which it is impossible to guarantee the proper functioning of the company, took the initiative of contacting the authorities concerning the company PHC SA

Dans leur lettre datée du 22 avril, ils exigent de la directrice générale de PHC, Monique Gieskes, des explications concernant un « paiement de bonus d'un montant de 3 millions en sa faveur », un paiement qu'ils affirment avoir été effectué sans l'approbation préalable du Conseil d'administration. Ils portent également leurs préoccupations auprès du Conseiller spécial du chef de l'État en charge de la sécurité, responsable du Conseil national de sécurité (CNS), pour dénoncer « la fraude liée au blanchiment des capitaux et au financement des mouvements insurrectionnels en RDC au sein de la société Plantation et Huilerie du Congo ».

Ces deux administrateurs représentant l'État congolais au sein de PHC mentionnent qu'il leur a récemment été porté à la connaissance des éléments laissant présager des activités financières suspectes liées au financement du terrorisme et au mouvement insurrectionnel du M23. Moïse Mazaburu et Désiré Kabasele insinuent que « des transactions financières douteuses impliquant des montants importants ont été effectuées sans justification claire ni autorisation adéquate », impliquant notamment la directrice générale Monique Gieskes, en revenant sur le bonus substantiel et en l'accusant également de blanchiment d'argent pour avoir versé près de 6 millions USD à la société GAP appartenant au cousin de M. Francis Walé, basée au Nigéria.

« Il est impératif que des mesures de sécurité renforcées soient prises pour enquêter sur ces activités financières suspectes et prévenir toute implication dans le financement du terrorisme ou du mouvement insurrectionnel M23 », écrivent Moïse Mazaburu et Désiré Kabasele au professeur Jean-Louis Esambo avant de marteler sur leur vraie



catégoriquement refusé par les administrateurs de l'actionnaire majoritaire SKKM₂ qui craignent une exposition en public de leurs malversations financières.

Voulant dénoncer la mauvaise gestion des PHC, les deux administrateurs représentant la RDC au sein de cette société écrivent au président de la République le 24 avril 2024 pour dénoncer l'absence des états financiers ; des dépenses non justifiées et sans respect de procédure de décaissement, la création par l'actionnaire de catégorie A d'une fondation dénommée PHC SA à l'insu de l'actionnaire de la catégorie B ainsi que le blocage de la cooptation de madame Julia Luhonga Mamba désignée PCA. Le même 24 avril, ils ont écrit également à la Première ministre, Judith Suminwa Tuluka, bien que n'étant pas encore entrée en fonction, pour qu'elle « sauve » les PHC. Et pour couronner le tout, ils écrivent le 29 avril au président du Tribunal de commerce de Kinshasa-Limete pour faire opposition au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mars et réclamer sa nullité absolue pour abus de la majorité par l'actionnaire SKKM₂.

Dans sa lettre du 24 avril adressée à la ministre d'État, ministre du Portefeuille, Francis Walé Adeosun, administrateur et chairman de SKKM₂, se permet de manifester son indignation face au comportement des administrateurs de l'État congolais au sein des PHC.

Plusieurs batailles juridiques font rage entre actionnaires pour le contrôle des plantations

plusieurs millions de dollars, les communautés vivant à proximité des plantations souffrent de la privation de leurs terres et du harcèlement violent et continu des forces de sécurité de PHC.

Un processus de médiation en cours est sur le point de s'effondrer en raison de la non-coopération de l'actionnaire majoritaire SKKM2. Après une procédure entamée dans le Delaware en 2021, la dernière plainte déposée à l'île Maurice (paradis fiscal et siège de l'entreprise Straight KKM2) accuse Walé Adeosun, fondateur et directeur des investissements de Kuramo Capital Management, de fraude et de blanchiment d'argent et étai à le démettre de ses fonctions d'administrateur au sein du holding de PHC, impliqué notamment dans une accusation de fraude transfrontalière visant à escroquer PHC et ses actionnaires aux profits d'un groupe des privilégiés après paiement de 5 millions sous forme de prime de rendement à l'entreprise GAP (proche de SKKM2) ainsi qu'une dernière transaction récente de 3 millions sans autorisation du conseil d'administration.

Des pertes énormes pour la RDC actionnaire minoritaire qui subit énormément tant financièrement que sur sa réputation auprès des partenaires internationaux, d'où la désignation légale par la ministre d'État, ministre du Portefeuille de la nouvelle présidente du Conseil d'administration (PCA) au sein des Plantations et Huileries du Congo (PHC) afin d'équilibrer les forces et assurer un contrôle efficace. Hélas, le malentendu persiste toujours entre les intérêts de la RDC et celui de SKKM2, Et comme s'en doutait Scooprdc.net dans son précédent article intitulé « Crise latente aux PHC : A la base, le blocage de l'entérinement de la PCA désignée par l'État congolais », la réunion du Conseil d'administration convoquée le 30 avril dernier par les administrateurs de l'associé minoritaire (la RDC) n'a pas eu lieu.

Elle a été tout simplement boycottée par tous les administrateurs de l'actionnaire majoritaire SKKM2 pour non-respect des dispositions statutaires régissant la société, prétexte pour ne pas installer la personne nommée afin d'éviter le contrôle de l'État



conclure que la méfiance totale s'est installée, d' où l'urgence de faire un AUDIT COMPLET.

Indeed, Monique Gieskes, convicted criminally in January 2021 for breach of trust and embezzlement during her previous employment at VLISCO, and curiously appointed general director of PHC in February 2021 in less than 30 days of the verdict, in going through Kamal Pallan, Shaka Kariuki, to Francis Adewale Adeosun, accused of money laundering and financial embezzlement by shareholder Kalaa Mpinga, all directors of the majority shareholder SKKM2, denounced on April 29, a day before the boycotted meeting, the illegal nature of the convening of it by the two directors of the minority shareholder, the DRC.

What is the fate of the PHC SA company after more than 100 years of existence? This seems to see its ship sinking once again towards bankruptcy, because it should be noted that since the arrival of the shareholder SKKM2, PHC SA has never published its annual balance sheets, which is a requirement for any anonymous society.

